

TOUT SAVOIR SUR : LA DÉCHÈTERIE



Si vous êtes habitants d'une commune Mosellane du territoire de la CCMM, vous pouvez vous rendre sur l'une des déchèteries suivantes :

- Déchèterie La Mance rue Georges Clémenceau 57130 Ars-sur-Moselle
- Déchèterie La Seille rue de la Gare 57155 Marly
- Déchèterie La petite Vöevre rue de la Mouée ZAC de la petite Vöevre 57070 Metz Borny
- Déchèterie Le pas du Loup Rue Monceau 57050 Metz Magny
- Déchèterie La Houblonnière rue de la Houblonnière 57050 Metz Nord
- Déchèterie Le Haut Rhèle rue du Haut Rhèle 57950 Montigny-lès-Metz
- Déchèterie La Roselière D51 57130 Vernéville
- Déchèterie La Saint-Pierre RD155B 57245 Peltre.

 Les horaires d'ouverture sont les suivantes :

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Ars-sur-Moselle Augny-Marly Metz-Borgny Metz-Magny Metz-Nord Montigny-les-Metz	14h00 - 18h30	9h30 - 18h30	9h30 - 18h30	14h00 - 18h30	9h30 - 18h30	9h30 - 18h30	9h30 - 12h30
Vernéville	14h00 - 18h30	fermé	9h30 - 18h30	fermé	14h00 - 18h30	9h30 - 18h30	fermé
Peltre	13h00 - 18h00 été 14h00 - 19h00	fermé	13h00 - 1800 été 14h00 - 19h00	fermé	14h00 - 18h00 été 15h - 19h00	9h00 - 12h00 13h00 - 18h00 été 9h00 - 12h00 14h - 19h00	fermé

À NOTER : les déchèteries sont fermées les jours fériés, le dimanche de Pâques et le dimanche de Pentecôte.



Si vos enfants vous accompagnent, nous vous conseillons de les laisser dans votre véhicule, afin de garantir leur sécurité.



À NOTER : l'utilisation de la déchèterie, et notamment les opérations de déversement des déchets dans les bennes et les manœuvres automobiles, se fait aux risques et périls des usagers.

> QUEL DOCUMENT ME FAUT-IL POUR ACCÉDER À L'UNE DE CES DÉCHÈTERIES ?

 Il vous faut juste un justificatif de votre domicile qu'il faudra montrer au gardien de la déchèterie à votre arrivée sur le site.

> EST-CE QUE JE PEUX ME RENDRE EN DÉCHÈTERIE AVEC UNE REMORQUE ET/OU UN VÉHICULE UTILITAIRE ?

OUI. Mais il est fortement conseillé de mettre une bâche sur votre remorque lors de vos trajets afin d'éviter l'envol de déchets et préserver la propreté des bords de route.

Concernant les véhicules utilitaires, ils sont autorisés sur site s'ils pèsent moins de 3.5 tonnes.

> QUELLE QUANTITÉ PUIS-JE APPORTER EN DÉCHÈTERIE ?

Que vous soyez un habitant ou une entreprise, la quantité maximum que vous pouvez apporter sur la déchèterie est de 3m³ par jour, quel que soit le type de déchets (quantité estimée par le gardien).

> QUELS DÉCHETS PUIS-JE DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE ?

Les déchets suivants sont acceptés sur les sites :



> QUELS DÉCHETS SONT REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE ?

Les déchets suivants sont refusés en déchèterie : ordures ménagères, pneus, bouteilles de gaz, déchets industriels, produits explosifs, armes et munitions, déchets toxiques spécifiques, matières radioactives, déchets d'amiante, cadavres d'animaux, bois de catégorie C, extincteurs. Pour tout connaître des filières existantes pour éliminer ce type de déchets, adressez-vous au gardien qui pourra vous renseigner.

Pour toutes informations complémentaires sur le fonctionnement de ces déchèteries, connectez-vous sur : www.haganis.fr rubrique déchèterie.